



Vente maison en indivision - dégâts gel

Par **eneleh**, le **13/03/2012 à 15:31**

Bonjour,
Mon copropriétaire est décédée depuis 3 ans. En accord avec ses enfants je suis restée dans la maison jusqu'à il y a 3 mois où j'ai décidé de m'installer en province dans ma famille. Nous sommes donc en indivision, et avons décidé ensemble de mettre cette maison en vente. Lorsque je suis partie début novembre, j'ai demandé la fermeture de mes compteurs gaz/electricité/eau. Un acquéreur s'est présenté et une Promesse de vente a été signée par toutes les parties, malheureusement récemment, en raison du gel important, 7 radiateurs se sont cassés et sont donc à remplacer, la chaudière à gaz très endommagée également est à remplacer. Les factures sont importantes et je ne suis pas sûre que l'assurance veuille prendre en charge tout ou partie.
Les enfants co-propriétaires ne veulent pas m'aider à financer les travaux prétextant un mauvais entretien de la maison de ma part qui aurait provoqué ces dommages. La signature authentique doit avoir lieu dans un mois.
Est-ce légitime de leur part ?
Aussi, c'est moi qui ai réglé la facture "diagnostics", dois-je la remettre au Notaire pour partage des frais.
Merci pour votre réponse.